

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4734

présenté par

M. Huet, M. Guy Geoffroy, M. Marty, M. Salen, M. Abad, M. Sturni, M. Moudenc, M. Furst,
Mme Lacroute, Mme Genevard, Mme Ameline et M. Mariton

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots:

« ne peut être contracté »,

les mots:

« ou l'alliance civile ne peuvent être contractés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination.